

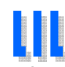
	<b>Fiche accueil difficile</b>	 Loi Informatique & Libertés
Voir liste des caisses en fin du formulaire	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 1 sur 2

<b>Finalité et fonctions principales du traitement</b> (cadre légal particulier s'il y a lieu)		
<p>La finalité de ce traitement est de collecter au cas par cas (pas de traitement massif de données) au moyen d'une fiche type (« fiche accueil difficile ») les actes d'incivilité à l'égard du personnel recevant physiquement les assurés ou en contact par téléphone. Cette fiche une fois complétée par l'agent concerné déclenche un courrier type envoyé à l'assuré.</p> <p>La fiche complétée ainsi que le courrier sont ensuite scannés pour être intégrée dans le dossier de l'assuré au sein de la GED/GDT (traitement déclaré à la CNIL sous le n° 657827) afin de garder un historique, et de manière à anticiper pour chaque agent un autre entretien potentiellement difficile.</p> <p>Le but à atteindre est de dissuader tout comportement incivique d'un même assuré et de par là-même offrir un soutien aux agents en contact avec ces derniers.</p> <p>La mise en œuvre de ce traitement n'implique aucune exclusion des personnes concernées d'un bénéfice d'un droit.</p>		
<b>Catégories de personnes concernées par le traitement</b>		
► L'ensemble des assurés dont une lettre sera envoyée par la Direction.		
<b>Catégories de données à caractère personnel</b> (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	<b>Catégories de destinataires des données, internes ou externes</b> (toutes catégories de données si : ► ..)	<b>Durée de conservation des données</b> (toutes catégories de données si : ► ..)
► A) Données d'identification : nom, prénom, adresse	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ « fiche accueil difficile » complétée par l'agent recevant physiquement les assurés ou en contact téléphonique.</li> </ul> <p>Cette fiche est ensuite transmise au responsable du service accueil puis au Directeur Régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ lettre type envoyée à l'assuré concerné</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Fiche accueil difficile : 1 an</li> <li>&gt; Copie scannée du courrier envoyé : 1 an</li> </ul>
<b>Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements</b>		
► NON		

	<b>Fiche accueil difficile</b>	 Loi Informatique & Libertés
Voir liste des caisses en fin du formulaire	<b>Information aux « personnes concernées »</b>	Page 2 sur 2

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants  Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Direction de la caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> ou à la Caisse Nationale), pour les caisses qui ont adhéré à la norme de ce traitement (voir liste à la fin)
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet <a href="http://www.le-rsi.fr">www.le-rsi.fr</a> ou à la Caisse Nationale)  à défaut : Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou <a href="mailto:cnil@le-rsi.fr">cnil@le-rsi.fr</a>	<b>Déclaration Normale</b> : Mise au registre du CIL (art. 22 III + CIL, .....)  <b>Création</b> : 12/02/14
Autres informations (s'il y a lieu)	
▶ <b>Transferts de données hors Union Européenne</b> : NON ▶ <b>Droit d'opposition</b> : NON	

Liste des caisses mettant en œuvre ce traitement en conformité avec la norme correspondante					
Nom de la Caisse :	Déclaration de mise en œuvre début/fin	Nom de la Caisse :	Déclaration de mise en œuvre début/fin	Nom de la Caisse	Déclaration de mise en œuvre début/fin
ALPES		CORSE		LORRAINE	
ALSACE		<b>COTE D'AZUR</b>		MIDI-PYRENEES	
ANTILLES-GUYANE		<b>FRANCHE-COMTE</b>		NORD-PAS-DE-CALAIS	
AQUITAINE		HAUTE-NORMANDIE	<b>02-2014/-----</b>	PAYS DE LA LOIRE	
BASSE-NORMANDIE	<b>01-2014/-----</b>	ILE-DE-FRANCE CENTRE		PICARDIE	
<b>BOURGOGNE</b>		ILE-DE-FRANCE EST		PL ILE-DE-FRANCE	
BRETAGNE		ILE-DE-FRANCE OUEST		<b>PL PROVINCES</b>	
CENTRE		LA REUNION		POITOU-CHARENTES	
CHAMPAGNE-ARDENNE		LANGUEDOC-ROUSSILLON		PROVENCE-ALPES	
AUVERGNE		LIMOUSIN		RHONE	